

Professeur·es des écoles

**C'est nous
qui travaillons,**

**c'est nous
qui décidons !**

Temps partiels refusés, injonctions pédagogiques multiples, formations imposées, manuels labellisés... Toutes ces mesures répondent au même objectif : elles nous dépossèdent de notre outil de travail.

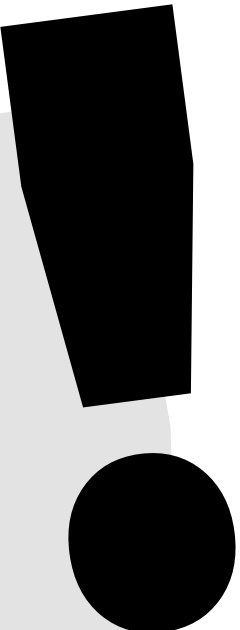
De plus en plus, le Ministère décide pour nous, au détriment de notre expertise professionnelle et de notre santé au travail. Ce faisant, il pénalise les apprentissages des élèves. Les méthodes imposées ne seront jamais aussi efficaces que des méthodes choisies et maîtrisées par des enseignant·es qui doivent pouvoir choisir librement leurs outils pédagogiques et reprendre le contrôle sur leur temps de travail.

**Le décryptage
de SUD éducation**



Choisir sa pédagogie.

Que dit le code de l'éducation ?



Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves (...) Les enseignants apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation.

Et en réalité ?

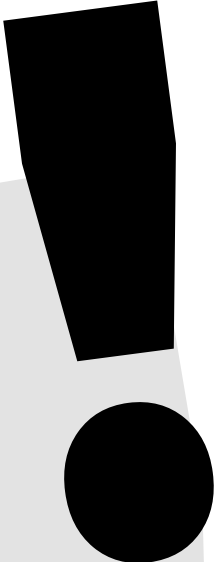
Evaluations nationales standardisées, manuels labellisés, programmes prescriptifs, méthodes pédagogiques imposées... Depuis des années, le Ministère tente de réduire les enseignant-es à de simple exécutant-es. Les problèmes structurels rencontrés par l'école (à commencer par le manque de personnels !) sont invisibilisés par ces mesures de contrôle des pratiques enseignant-es. Le message du gouvernement est clair : si l'école va mal, c'est de la faute des enseignant-es qui n'utilisent pas les bonnes méthodes pédagogiques. Plutôt que de nous faire confiance et nous donner les moyens de faire correctement notre travail, le Ministère nous culpabilise pour mieux nous faire obéir.

SUD éducation défend la liberté pédagogique des enseignant-es : nous sommes les mieux placé-es pour aider nos élèves ! L'école n'a pas besoin d'injonctions pédagogiques standardisées : elle a besoin de moyens.



Choisir sa formation.

Que dit le code de l'éducation ?



L'offre de formation continue est adaptée aux besoins des enseignants. Elle participe à leur développement professionnel et personnel.

Et en réalité ?

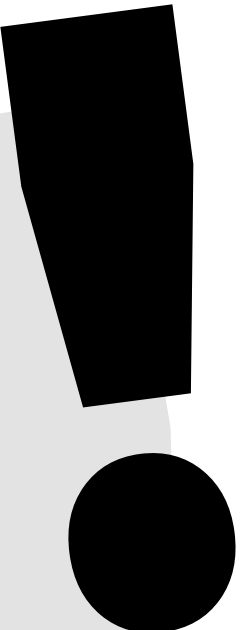
L'obsession pour les "savoirs fondamentaux" propre aux gouvernements réactionnaires trahit une méconnaissance totale du terrain. Alors que la France a l'un des systèmes scolaires qui reproduit le plus les inégalités sociales, elle est aussi le pays de l'OCDE qui consacre le plus de temps à l'étude des fondamentaux ! Pourtant, désormais, quels que soient les besoins des enseignant-es, il faut se former en mathématiques et en français, en participant en plus aux constellations - en nous laissant entendre que nous avons encore le choix, mais en nous répétant encore et encore les mêmes méthodes à appliquer. Une fois encore, le regard professionnel des équipes pédagogiques est confisqué : le Ministère sait ce qui est bon pour les professeur-es des écoles, qu'importe leurs besoins réels. Et alors que les formations syndicales semblent être les seules à même de répondre aux besoins des personnels, l'administration fait le choix de ne pas remplacer les collègues qui y participent, attaquant à nouveau le droit syndical.

SUD éducation revendique le libre choix des formations par les équipes enseignantes et rappelle que chacun-e peut bénéficier de 12 journées de formation syndicale par an ! Participons-y !



Choisir son temps de travail.

Que dit le code de l'éducation ?



Le fonctionnaire peut, sur sa demande, être autorisé à accomplir un service à temps partiel, qui ne peut être inférieur au mi-temps. Cette autorisation est accordée sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service.

Et en réalité ?

Ces demandes de temps partiel sont de plus en plus souvent refusées par l'administration qui invoque ces "nécessités de la continuité et du fonctionnement du service". Comprenez : "vous ne pouvez pas travailler à temps partiel car nous manquons de personnels". SUD éducation dénonce une situation ubuesque. Car c'est bien le Ministère qui organise sciemment la pénurie d'enseignant-es en refusant d'en recruter suffisamment dans certaines académies attractives mais aussi en dégradant toujours plus les conditions de travail, ce qui porte préjudice à l'attractivité du métier. C'est donc bien le Ministère qui crée les conditions du refus de temps partiels. En recrutant suffisamment d'enseignant-es, en améliorant les conditions de travail et en renforçant l'attractivité du métier, le nombre d'enseignant-es serait suffisant et l'accès au temps partiel largement facilité.

